



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



RENTRÉE 2022/2023

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE CIRCUITS DÉLÉGUÉS

1^{RE} DEMANDE OU RENOUVELLEMENT

**FACILE
IMMÉDIATE
SÉCURISÉE**

**L'inscription en ligne sur
transports.nouvelle-aquitaine.fr**

La Région vous transporte

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

En CAR ou en TER, la Région transporte, jusqu'à leur établissement, **les élèves quel que soit leur régime** (externe, demi-pensionnaire, interne), **résidant dans la région Nouvelle-Aquitaine** et qui **répondent aux conditions suivantes** :

- **Domiciliés à plus de 3 km** de l'établissement où ils sont inscrits.
Cas particuliers : se reporter à l'annexe 1 du Règlement des Transports Scolaires.
- **Scolarisés de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC).**
- **Inscrits dans un établissement scolaire** public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- **Dans le respect de la sectorisation** (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée par le Règlement des Transports Scolaires).
- **Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire** (un aller-retour par semaine pour les élèves internes)

IMPORTANT

L'inscription aux transports scolaires implique l'acceptation pleine et entière **du règlement des transports scolaires** (plus particulièrement pour les élèves transportés en CAR) **et des conditions générales d'utilisation des services** qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet et aux abords des points d'arrêt.

Ce document est un extrait du règlement à consulter dans son intégralité sur :

transports.nouvelle-aquitaine.fr

CAS PARTICULIERS

- > Les élèves ayant une reconnaissance MDPH sont invités à se rapprocher de leur Département de domicile.
- > Les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une agglomération (hors Landes et Communauté d'Agglomération de Tulle) doivent contacter le service des Transports Scolaires de l'agglomération dont ils dépendent.

CONTACT

Pour toute question ou pour envoyer votre dossier, merci de vous adresser à l'Organisateur Secondaire délégué en charge du transport de votre enfant.

RENTRÉE 2022 : LES 7 POINTS CLÉS À RETENIR



- 1 Nouveauté 2022 : (hors élèves de Gironde et Vienne)**
Afin d'offrir de nouveaux services (localisation du car en temps réel par exemple), les élèves transportés en car scolaire seront dotés d'une carte connectée Modalis. **Cette carte devra être conservée pour l'année scolaire suivante.**
- 2 Prise en compte du quotient familial pour les élèves ayants droit¹.**
Modulation de la participation familiale possible par l'organisateur secondaire (Mairie, SIVOS, ...), renseignez-vous auprès de leur service.

Tranche et QF mensuel estimé	Tarif annuel demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
Tranche 1 : inférieur à 450 €	30 €	24 €
Tranche 2 : entre 451 et 650 €	51 €	39 €
Tranche 3 : entre 651 et 870 €	81 €	63 €
Tranche 4 : entre 871 et 1 250 €	114 €	93 €
Tranche 5 : à partir de 1 251 €	150 €	120 €
Tarif non ayant droit sur circuit de transport scolaire et TER ²	195 €	150 €
Navette Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, internats	30 €	

- 3 Application de la carte scolaire à tous les établissements scolaires d'enseignement général** (sauf dérogations prévues au Règlement des Transports Scolaires).
- 4 Possibilité d'attribution d'une Aide Individuelle au Transport (AIT)³** pour les élèves dont le trajet intégral domicile-établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. Demandes à effectuer avant le 1^{er} novembre suivant la rentrée scolaire en remplissant le formulaire dédié.
- 5 Prise en charge par la Région des titres de transport nécessaires en cas de correspondance avec un réseau de transports urbains⁴.**
- 6 Réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus** au transport scolaire organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine et domiciliés à la même adresse⁵.
- 7 Possibilité de remboursement total en cas de non-utilisation du service⁶** sur demande écrite avant le 15/10/22.

(1) Sur la base de l'avis intégral d'imposition 2021 (sur les revenus 2020) du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits.

(2) Sous conditions et places disponibles.

(3) Cette aide concerne les élèves ayants droit demi-pensionnaires (hors élèves landais) ou internes (hors élèves charentais et landais). La demande doit être transmise avant le 1^{er} novembre de l'année en cours sur le formulaire dédié à télécharger sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

(4) Pour les élèves ayants droit, et à la condition que l'arrêt de dépose (ou de prise en charge) soit distant de plus de 800 mètres de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

(5) 30% de réduction pour le 3^e enfant et 50% de réduction pour le 4^e enfant et suivants, selon l'ordre de naissance.

(6) Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier avant le 15 octobre 2022 accompagnées du titre de transport et d'un RIB. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire (voir article 2.3 du Règlement).

MESURES SANITAIRES COVID 19

Consultez les gestes barrières sur le site www.gouvernement.fr

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, remplissez ce formulaire et retournez-le à l'organisateur délégué en charge du transport de votre enfant.

DEMANDE D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2022/2023

Toute demande incomplète (voir pièces à joindre au verso) ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les instructions associées.
ÉCRIRE EN MAJUSCULES, SVP.

ATTENTION

Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devez obligatoirement vous munir de **l'avis intégral d'imposition 2021** (sur les revenus 2020) du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche 5 vous sera appliqué.

1^{re} DEMANDE RENOUELEMENT MODIFICATION (N° DE DOSSIER)

INFORMATIONS FRATRIE

Préciser le nombre d'enfants de la famille **inscrits aux transports scolaires** de la Région Nouvelle-Aquitaine : puis compléter la partie **Informations pour les familles** au verso.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : / / à

Sexe : F M Garde alternée : oui non

REPRÉSENTANT LÉgal N°1

Parent Tuteur Famille d'accueil Foyer Élève majeur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe :

Portable* :

Courriel* :

**Vivement recommandés pour faciliter le traitement de votre dossier et vous permettre de recevoir des informations sur les transports régionaux.*

REPRÉSENTANT LÉgal N°2

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe :

Portable* :

Courriel* :

SCOLARITÉ 2022/2023

Les éléments détaillés ci-dessous sont susceptibles de conditionner l'application du tarif. Merci de bien vouloir **TOUT** renseigner afin d'éviter des erreurs de tarification à votre détriment.

Établissement scolaire :

Ville :

Maternelle : **Élémentaire :**

PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Collège :

6^e 5^e 4^e 3^e

Prépa PRO MFR 4^e PRO MFR 3^e PRO SEGPA

Lycée : **Seconde** générale et technologique

agricole professionnelle CAP

Première bac général** bac technologique

agricole bac professionnel CAP

Terminale bac général** bac technologique

agricole bac professionnel

Enseignement supérieur (préciser la classe ou le niveau) :

Langues vivantes :

LV1 : LV2 :

Qualité : Demi-pensionnaire ou externe Interne

Statut : scolaire apprenti non rémunéré (DIMA)

apprenti rémunéré autre :

Options et dispositifs particuliers

CHAM CHAT CHAD

Pôle espoir (justificatif obligatoire) UPE2A

Section sportive :

JSP Section européenne PAPS ULIS

autre :

**Enseignement de spécialité à renseigner obligatoirement

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Arts du cirque | <input type="checkbox"/> Littérature, langues et cultures de l'antiquité |
| <input type="checkbox"/> Arts plastiques | <input type="checkbox"/> Langues, littérature et cultures étrangères |
| <input type="checkbox"/> Cinéma, audiovisuel | <input type="checkbox"/> Mathématiques |
| <input type="checkbox"/> Danse | <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques |
| <input type="checkbox"/> Histoire des arts | <input type="checkbox"/> Physique-chimie |
| <input type="checkbox"/> Musique | <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la terre |
| <input type="checkbox"/> Théâtre | <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur |
| <input type="checkbox"/> Biologie, écologie | <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales. |
| <input type="checkbox"/> Histoire -géographie et sciences politiques | <input type="checkbox"/> Éducation physique et sportive |
| <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie | |



INSCRIVEZ-VOUS PLUTÔT EN LIGNE !

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute demande,
1^{re} inscription
ou renouvellement,
c'est plus simple en ligne !

Immédiate

Vous avez connaissance automatiquement de la recevabilité de votre dossier conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

Facile

Vous pouvez **payer en ligne** le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois).
Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !

Sécurisée

Vos données sont stockées sur nos serveurs sécurisés.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 20/07/2022*

**Date de réception du dossier complet.*

Passée cette date, 15€ de frais de dossier vous seront facturés (voir article 2.3 du Règlement).

Pourquoi est-il important de respecter la date limite d'inscription ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

IMPORTANT

Le paiement déclenche la délivrance du titre de transport. Les **demandes de désinscription, les demandes de modifications** ainsi que les **déclarations de perte de carte** doivent être signalées à la Région Nouvelle-Aquitaine via le formulaire de contact sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr. Les demandes de duplicata et le paiement des 10€ associés peuvent être réalisés en ligne (sauf en Gironde).

COMMUNES ET POINTS D'ARRÊT



	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 (en cas de garde alternée)	Correspondance ○ Ligne routière régionale ○ Réseau urbain
Commune de montée			
Point de montée			
Commune de descente			
Point de descente			

Ligne empruntée (facultatif) La ligne régulière n° Un service de Transport Scolaire

IMPORTANT

Lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, l'utilisateur scolaire doit impérativement l'emprunter afin d'éviter tout sureffectif sur une ligne commerciale.

(Pour les transports TER, il vous faudra remplir le formulaire d'inscription au Transport Scolaire en Car ou en TER).

Informations pour les familles inscrivant plus de 2 enfants aux Transports Scolaires de la Région :

Enfant 2 : Prénom Nom Date de naissance Établissement

Enfant 3 : Prénom Nom Date de naissance Établissement

Enfant 4 : Prénom Nom Date de naissance Établissement

À partir du 5^e enfant, merci de reporter ces informations sur papier libre. Attention, ces informations ne dispensent pas de remplir un dossier propre à chaque enfant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER :

Merci de cocher les cases ci-dessous si les pièces sont bien jointes à votre dossier.

Copie intégrale de l'avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020) du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits (à défaut, le tarif de la tranche 5 s'applique).

Photo d'identité de l'élève (format 3,5 x 4,5 cm) (nom et prénom au dos de la photo).

Attestation de situation pour les demandeurs d'asile.

Autres Justificatifs :

- Dérogation** (voir article 1.1.3 du règlement)
- Demande arrivée après le 20/07/22** (déménagement, affectation tardive)
- Garde alternée**
- Attestation d'accueil de l'enfant** pour les familles d'accueil

Toute demande incomplète ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations sur le suivi du dossier et le transport de votre enfant. Ces informations seront uniquement traitées par les services de la Région et nos partenaires sur les territoires (Communautés de communes, Mairies...). Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des Transports Scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Toute modification devra impérativement être transmise au Service Transports dans les plus brefs délais. J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Signature obligatoire du représentant légal ou du déclarant
(et pour les 2 parents en cas de garde alternée)

Fait à :

Le :

Signature :

L'envoi du dossier se fait auprès de l'Organisateur en charge du transport de votre enfant (voir adresse page 2).

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et effacement des données vous concernant à l'adresse dpo@nouvelle-aquitaine.fr, ou par courrier postal. Pour plus d'informations sur la protection des données: www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html.